

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012

1/ ACQUISITION PARCELLE

Après en avoir délibéré, décide d'acquérir une parcelle de terrain située à « LATAPIE » cadastrée AK no 288 , d'une surface de 99m² , appartenant à Mr Gérard Court pour la somme de 15€ le m² . Cet achat permettra d'élargir le chemin de Latapie de 2m sur une longueur de 50m environ .

2/CONTRAT DE MISE EN PROPRETE

Conformément à la réglementation, il y a lieu de passer un contrat avec une entreprise spécialisée concernant le nettoyage des installations d'évacuation des buées grasses de la cuisine centrale. Le CM accepte le devis de ISS pour un montant de 562.12€ TTC

3/ RECRUTEMENT D'UN CONTRAT -ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Suite à l'ouverture d'une classe à l'école maternelle, le CM décide d'entériner le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h) pour une durée de 1 an .

4/OPERATION D'AMENAGEMENT O.U.C

Le CM décide, à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des aménagements prévus dans la première tranche des travaux
 - * réhabilitation du hangar Rapin en halle de marché pour le coût total de 185 850€ HT
 - * aménagements en faveur du commerce de proximité (place Sigalas, place Reux et carrefour de la RD 813)
- de solliciter auprès de l'Etat (FISAC) de la région, et du département , de la communauté d'agglomération , les subventions mobilisables pour l'opération.
- D'engager les finances de la commune à hauteur de 242 240.36€ soit 49%
- De solliciter un fonds de concours voirie auprès de VGA
- De solliciter une aide du CG au titre des amendes de police soit 6 080€

La répartition est la suivante :

* Etat-FISAC :	102 073.92€ soit 20.80%
* Conseil régional d(Aquitaine	46 620.30€ soit 9.5%
* Conseil général de Lot et Garonne :	89 805.42€ soit 18.30%
* Commune :	252 240.36€ soit 51.40%

5ADMISSION EN NON VALEUR /

Le CM, après en avoir délibéré, se prononce pour l'admission en non valeur des redevances de transport scolaire et de cantine pour un montant global de 496.96€.

6/AVENANT CABINETS MEDICAUX

Le CM accepte et autorise Mr le maire à signer l'avenant :

ARHELEC : 967.23€

DURAND SARL : 442.52€